

Arrêté Municipal n° 2024-0057

Nous, Maire de Saint-André-Lez-Lille,
Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande de Monsieur FOUACHE Christophe, Responsable de l'Association
des Éclaireuses et Éclaireurs de France groupe Vieux Castor, datée du 30 janvier
2024.

ARRÊTÉ

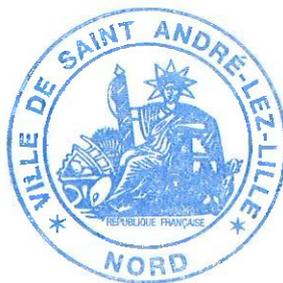
Article 1 :

Monsieur FOUACHE Christophe est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons
de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie le dimanche 17 mars 2024 de 12h00 à 20h00, à l'occasion
d'un loto organisé à la salle André-Wauquier, située au 65 rue du Général Leclerc.

Article 2 :

L'organisateur est chargé de se conformer à toutes les prescriptions locales et
réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-André-Lez-Lille, le 06 FEV. 2024



Pascale LAHOUSTE

Adjointe déléguée aux Relations
avec la Population et à la Sécurité